Soixante seizième Juillet

M. 61
Ls. David Raoul Fournier dit Larose
et
Dlle Corinne Alice Kirouac.

Le trois septembre mil neuf cent six, une dispense de deux bans de mariage, accordée, l'avant-veille, par Monseigneur Cyrille Alfred Marais, Vicaire Général de l'Archidiocèse de Québec; un aussi la publication du troisième ban, faite au prône de notre messe paroissiale et à celui de Saint Jacques, Montréal, comme il appert par le certificat du curé du lieu, entre Louis David Raoul Fournier dit Larose, commis, domicilié à Saint Jacques, Montréal, fils majeur de Louis Fournier dit Larose, entrepreneur-maçon, et de défunte Adeline Surgeon, de cette paroisse, d'une part; et Marie Corinne Alice Kirouac, fille mineure de Jérémie Kirouac, employé à l'Arsenal, et de Helen Kelley, de cette paroisse, d'autre part; ne s'étant découvert aucun empêchement à ce mariage, nous soussigné, curé de cette paroisse, avons, muni du consentement des parents de la partie mineure, reçu leur mutuel consentement de mariage et leur avons donné la bénédiction nuptiale en présence de Louis Fournier dit Larose, père d'témoin de l'époux, et de Jérémie Kirouac, père d'témoin de l'épouse, soussignés avec les dits époux et nous. Deux mots rayés nuls. Lecture faite.

Angélina Arcand Corinne Kirouac Raoul Fournier dit Larose
Louis Fournier dit Larose G. Kirouac
Joseph D. Beaudoin, ptre.

M. 62
Adolphe Trépanier
et
Dlle Angelina Arcand.

Le trois septembre mil neuf cent six, une dispense de deux bans de mariage, accordée, l'avant-veille, par Monseigneur Cyrille Alfred Marais, Vicaire Général de l'Archidiocèse de Québec; un aussi la publication du troisième ban, faite au prône de notre messe paroissiale, entre Adolphe Trépanier, journalier, domicilié en cette paroisse, fils majeur d'Elzéar Trépanier, cultivateur, et de Delvina Gexin, de Terrebonne, d'une part; et Marie Angélina Arcand, fille majeure d'Arthur Arcand, cordonnier, et de Rebecca Thibault, de cette paroisse, d'autre part; ne s'étant découvert aucun empêchement à ce mariage, nous soussigné, curé de cette paroisse, avons reçu leur mutuel consentement de mariage et leur avons donné la bénédiction nuptiale en présence de Elzéar Angélina Arcand Adolphe Trépanier et Arcand

Trépanier, père d'témoin de l'époux, qui n'a su signer, et de Arthur Arcand, père d'témoin de l'épouse, soussignés avec les dits époux et nous. Deux mots rayés nuls. Lecture faite.

Angelina Arcand
Adolphe Trépanier
art arcand

Joseph D. Beaudoin, ptre.